



DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
NANCY

CANTON
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DECEMBRE 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 1^{er} décembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER MASSON DEHAYE N. JACOB C. JACOB SCHIEL DENIS DEMARNE WEHRLIN MATHIS DANNEBEY DEVITERNE ENEL BEN ISMAIL

Absents excusés :

A. ANDRE a donné pouvoir à N. HOUDRY
 C. FRANCHE a donné pouvoir à L. WEHRLIN
 L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL
 D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
 C. SIMEANT a donné pouvoir à M. MASSON
 R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL
 L. BABIN a donné pouvoir à N. JACOB
 F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jean ENEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Modification de l'emploi de Responsable des Services Techniques

**Nomenclature : 4.1.1 FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
 Personnels titulaires et stagiaires – Délibérations et conventions**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 18

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : B. JEANDEL

Exposé des motifs

L'emploi de Responsable des Services Techniques a été ouvert aux agents détenteurs du grade d'agent de maîtrise. Dans le cadre de la procédure annuelle des avancements de grades, il est nécessaire d'élargir les grades d'accès à cet emploi.

Ainsi, il convient de modifier l'emploi de Responsable des Services Techniques comme suit (emploi ouvert aux grades de catégories C) :

- Agent de maîtrise,
- Agent de maîtrise principal.

Délibération

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant l'avis des commissions en date du 19 novembre 2025,

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de permettre** l'accès à l'emploi de Responsable des Services Techniques aux grades de catégorie C suivants, à compter du 2 décembre 2025 :
 - Agent de maîtrise,
 - Agent de maîtrise principal,
- **de modifier** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 02/12/2025 et que la convocation a été faite le 25/11/2025.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 08 décembre 2025

Le Maire,
Marc OGIEZ



Le Maire

